Objet : Demande de réexamen de la dérogation pour l’inscription de ma fille Sara CHACHIL à l’école maternelle TUCK STELL

Madame, Monsieur,

Suite à votre décision de refus concernant la demande de dérogation pour l’inscription de ma fille Sara CHACHIL à l’école maternelle TUCK STELL, nous nous permettons de revenir vers vous afin de solliciter un réexamen de notre situation.

Nous comprenons et respectons les efforts que vous déployez pour maintenir un équilibre entre les différents établissements scolaires de la commune. Cependant, notre demande ne repose ni sur un choix de confort, ni sur une préférence d’établissement. Nous considérons que toutes les écoles publiques françaises offrent un enseignement de qualité équivalente. Notre demande est motivée par des raisons strictement pratiques et organisationnelles.

Nous résidons au 70 avenue Victor Hugo à Rueil-Malmaison. Notre fille aînée, Israe CHACHIL, est actuellement scolarisée en CM1 à l’école TUCK STELL A, située à environ 15 minutes à pied de notre domicile.

Or, l’établissement qui nous a été proposé pour Sara, l’école maternelle Charles Perrault, se trouve non seulement hors de notre trajet quotidien, mais également à 11 minutes à pied de notre domicile, et à environ 15 minutes à pied de l’école TUCK STELL A. Cela implique des trajets distincts dans des directions différentes, ce qui complique grandement notre organisation quotidienne.

Il nous est donc matériellement très difficile, voire impossible, de déposer nos deux enfants dans des établissements éloignés l’un de l’autre, à des horaires souvent identiques ou très rapprochés. Cette contrainte logistique génère une réelle difficulté pour notre famille.

C’est pourquoi nous vous demandons, avec tout le respect que nous vous devons, de bien vouloir reconsidérer notre demande de dérogation pour l’inscription de Sara à l’école maternelle TUCK STELL.

Dans l’attente d’une réponse favorable, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.